



ACQUISITION DE MOBILIER ÉCORESPONSABLE

Conçu dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, ce document a pour but d'accompagner les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans la mise en œuvre de pratiques concrètes en matière de gestion environnementale. Toute organisation qui désire adopter de telles pratiques peut également s'en inspirer et l'utiliser comme guide de référence.

Le poste de dépenses en mobilier représente un investissement important dans l'administration publique. En effet, d'après le rapport du Secrétariat du Conseil du trésor sur les acquisitions gouvernementales en 2008-2009, ces dépenses représentaient près de neuf millions de dollars versés à des fournisseurs établis majoritairement dans la province.

Comme tous les autres secteurs, le marché du mobilier doit composer avec un nouvel enjeu : le développement durable. Ainsi, et conformément à la démarche gouvernementale de développement durable et à l'orientation « *Produire et consommer de façon responsable* », l'acheteur public doit prendre en considération les retombées environnementales, sociales et économiques de l'achat envisagé.

MOBILIER¹ ÉCORESPONSABLE

Il est important que tous les ministères et organismes déterminent bien leurs besoins, qu'ils fassent l'inventaire de leur parc mobilier et qu'ils prospectent le marché pour trouver les produits et les fournisseurs les plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Développement durable

Les recommandations pour l'acquisition de mobilier contenues dans cette fiche reposent principalement sur les principes suivants de la Loi sur le développement durable du Québec :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Prévention

Spécifications essentielles

En plus d'être l'expression fonctionnelle d'un besoin, le mobilier doit se conformer à certains paramètres intrinsèques, dont la sécurité, la durabilité, l'ergonomie et la qualité.

¹ Cette fiche traite du mobilier de bureau (chaises, tables, bureaux, armoires, etc.) qui peut constituer un espace de travail aussi bien que des meubles répondant à d'autres usages (salle de réception, cafétéria, salle de conférence, etc.).

Principaux enjeux de développement durable liés au cycle de vie du mobilier

Extraction des matières premières et fabrication	Distribution	Usage	Fin de vie
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie et de ressources : produits issus de l'industrie pétrochimique, exploitation minière et forestière, etc. • Réduction de la pollution de l'air intérieur : émission de composés organiques volatiles (COV) et de formaldéhyde • Réduction et élimination des substances dangereuses pour la santé des travailleurs et l'environnement : solvants, métaux lourds, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport • Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> • Ergonomie • Réduction de la pollution de l'air intérieur : émission de COV et de formaldéhyde • Durabilité et entretien : changement des pièces défectueuses, nettoyage, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des matières résiduelles : séparabilité des composants, recyclage des matériaux et enfouissement

RÉEMPLOYER ET REMETTRE À NEUF

La [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) vise les approvisionnements des ministères et organismes (MO) à travers des objectifs de réduction à la source, de récupération, de recyclage et de valorisation. Ainsi, pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, les MO sont invités :

- À adopter des procédures d'évaluation des besoins axées sur le réemploi et la remise à neuf;
- À intégrer des spécifications dans les appels d'offres ou à établir une marge préférentielle visant le prolongement de la vie utile des produits (produits réparables et qui peuvent être mis à niveau).

Réemploi

Le réemploi du mobilier constitue la formule privilégiée pour minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à sa fabrication. De plus, la remise à neuf de matériel est souvent effectuée par des entreprises d'économie sociale; le réemploi favorise ainsi également la création de bénéfices sociaux et économiques.

Le [Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires](#) vise principalement à favoriser la réutilisation des biens publics par les ministères et organismes. Le Règlement autorise et encourage le transfert gratuit des biens excédentaires entre ministères et organismes assujettis.

- Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) met à la disposition des organisations publiques un [babillard électronique de biens excédentaires](#). Ce service gratuit permet de mettre la main sur du mobilier en bon état. Pour en savoir plus sur la gestion des biens excédentaires au gouvernement du Québec, consultez la fiche technique n° 5 « [Adoption ou application de règles de gestion des biens excédentaires privilégiant notamment le réemploi](#) ».

Économie sociale et entreprises collectives

Dans son engagement en matière de responsabilité sociale, le CSPQ a signé des contrats avec des organismes à but non lucratif spécialisés dans la réparation et le rembourrage tels que l'[Atelier des sourds du Québec](#). Les organisations publiques peuvent recourir à ces fournisseurs pour la remise à neuf de mobilier en consultant le [Répertoire de produits et de services écoresponsables](#) de la Direction générale des acquisitions (DGACQ) ou dans le cadre d'un appel d'offres.

C'est une manière de prendre part aux [Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives](#) qui sont une invitation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à favoriser l'achat de biens et de services auprès d'entreprises dont la finalité est le développement socioéconomique de leur milieu.

La [Loi sur les contrats des organismes publics](#) (chapitre C-65.1) (LCOP) a été modifiée en décembre 2012 par l'entrée en vigueur de la [Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics](#) pour faire des organismes à but non lucratif des soumissionnaires potentiels lors d'un appel d'offres public, au même titre que toute autre entreprise.

Économie locale

Lorsque les conditions le permettent, ce peut être l'occasion de faire affaire avec des entreprises locales et régionales.

CHOISIR DES PRODUITS ADAPTABLES ET RÉPARABLES

Une conception pensée en fonction de l'aptitude à évoluer implique la possibilité d'ajouter de nouveaux éléments au produit et de l'adapter à de nouvelles utilisations pour prolonger sa durée de vie. Dans cette optique, il est important de considérer l'acquisition de mobilier conçu en fonction des éléments suivants :

- Couleurs et design sobres (caractère indémodable);
- Dimension standard (possibilités d'adaptation);
- Mobilier réparable (disponibilité de pièces de rechange);
- Facilité d'entretien;
- Meuble de construction simple et solide (peu de pièces et de matériaux différents et possibilité de séparer les composants).

Ne pas négliger les critères relatifs à la garantie et à la disponibilité des pièces de rechange.

PENSER AUX MATÉRIAUX

Il est recommandé de privilégier l'achat de mobilier fait de matériaux recyclés et de sources renouvelables (par exemples, du mobilier fait de bois ou dont les composants de plastique sont recyclés).

La nouvelle certification RECYC ÉCO reconnaît des produits contenant des matériaux recyclés. Cette certification peut être apposée sur des produits comme les meubles, les fournitures de bureau, les matériaux de construction, les outils, les tapis et les imprimés. Les fabricants doivent obtenir de leurs fournisseurs de matériaux recyclés une déclaration dans laquelle sont indiquées la composition, la teneur en matériaux recyclés et la provenance de ces matériaux. Pour trouver des produits certifiés RECYC ÉCO, consultez le site Web du [Bureau de normalisation du Québec](#).

La preuve de l'origine des produits et matériaux utilisés devra être démontrée par le fournisseur.

certification peut être apposée sur des produits comme les meubles, les fournitures de bureau, les matériaux de construction, les outils, les tapis et les imprimés. Les fabricants doivent obtenir de leurs fournisseurs de matériaux recyclés une déclaration dans laquelle sont indiquées la composition, la teneur en matériaux

Pour le moment, peu de produits sont certifiés RECYC ÉCO. Toutefois, pour appuyer le développement de ce marché, il est possible, dans le cadre d'un appel d'offres, d'établir une marge préférentielle pour les produits ayant un contenu en matières recyclées, dont ceux qui ont la certification RECYC ÉCO.

Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer matières premières et produits écoresponsables. Le choix du matériau ne représente qu'un paramètre de la performance environnementale, sociale ou économique d'un produit.

Le bois

Ses impacts sont surtout liés à son exploitation, à son transport et à sa transformation (séchage, traitements chimiques, etc.).

Privilégiez le bois provenant de forêts exploitées légalement et de façon durable. Des certifications telles que FSC, PEFC ou leur équivalent offrent cette garantie. Aussi, le fabricant ne doit pas utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont interdites, soit par des lois locales, soit par un accord international reconnu tel que la CITES².

Les métaux

Les principaux impacts des métaux sont liés à l'exploitation minière qui peut exercer un effet sur la biodiversité et accentuer les problèmes d'érosion des sols. De plus, l'extraction de l'acier « primaire » nécessite une grande consommation d'énergie et libère des polluants atmosphériques. Le secteur de l'acier émet une quantité non négligeable de CO₂ (de 5 à 6 % à l'échelle de la planète), sans compter son transport.

² [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#)

Favorisez l'utilisation de métaux recyclés et l'aluminium pour les meubles exigeant des critères de légèreté. De préférence, l'utilisation de métaux doit être réservée aux applications qui nécessitent une forte résistance mécanique, et les parties métalliques doivent pouvoir être séparées aisément.

Les plastiques

La production de plastiques nécessite une grande consommation d'énergie fossile. Dérivés du pétrole, les plastiques sont à l'origine d'une quantité importante d'émissions de gaz à effet de serre. Leur traitement et les additifs qui les composent peuvent polluer les sols, l'eau et l'air.

Privilégiez les plastiques recyclés et évitez, autant que possible, les meubles contenant du chlorure de polyvinyle (PVC). La norme ISO 11469 sur l'identification générique des plastiques favorise un marquage uniforme des produits en plastique, ce qui permet un recyclage maximisé. Exigez des produits de plastiques identifiés suivant cette norme.

Les mousses de rembourrage

La production de ces mousses nécessite des agents gonflants qui émettent des gaz nocifs et à effet de serre. Leur traitement avec des produits comme les retardateurs de flamme ou le formaldéhyde peut causer des problèmes de santé aux travailleurs, lors de la fabrication du mobilier, et aux usagers. Une certification comme GREENGUARD atteste que les émissions provenant de divers types de produits comme les sièges et les textiles respectent les limites établies pour leur catégorie.

Il est recommandé d'exclure les mousses qui contiennent des substances nocives pour la couche d'ozone ou qui utilisent des gaz à effet de serre comme agent gonflant et de préférer les matériaux d'origine naturelle (coton, crin, etc.). Pour la mousse polyuréthane (PUR), une certification telle que CertiPUR garantit la qualité chimique de la mousse.

Les textiles

Leur impact environnemental varie selon la matière première utilisée. Dans le cas des textiles d'origine naturelle (par exemple, le coton), les éléments à considérer sont liés à l'utilisation d'engrais, de pesticides, à la consommation d'eau et à la déforestation engendrée par l'augmentation de la surface de culture. Pour ce qui est des textiles à base de produits synthétiques, leurs impacts environnementaux sont liés à l'utilisation de dérivés de pétrole. Ils ont également des conséquences sur le réchauffement climatique et sur la consommation énergétique. L'usage de plusieurs agents chimiques lors du tissage, de la filature ou du tannage, dans le cas du cuir, est problématique et nocif pour l'environnement et la santé des travailleurs.

Comme preuve, l'acheteur public peut exiger que le fournisseur lui donne une liste de toutes les substances de traitement de surface des matériaux utilisés pour la fabrication du meuble ainsi qu'une fiche « sécurité » qui prouve que les critères exigés ont été respectés.

Dans le cas des fibres naturelles, considérez celles qui sont issues de l'agriculture biologique ou qui sont à base de lin ou de chanvre (des cultures utilisant peu de produits chimiques) ou optez pour le coton issu de cultures non irriguées. Pour ce qui est des fibres synthétiques, il est préférable de considérer celles qui sont fabriquées à base de matériau recyclé.

Des certifications telles que Öko-Tex Standard 100, Ecocert Textiles, l'Écolabel européen ou leur équivalent peuvent être utilisées comme exigence dans le cadre d'un appel d'offres. On peut également accorder une marge préférentielle, dépendamment du marché.

Les traitements de surface et les adhésifs

Afin de limiter l'exposition des usagers aux émissions toxiques, il est nécessaire d'être attentif à certains produits tels que le formaldéhyde et les COV lorsqu'on acquiert du mobilier. Ce type d'émissions est présent dans les panneaux de bois (colles et résines), dans les revêtements (peintures, vernis, etc.) et dans les éléments de rembourrage (dossier, siège, etc.). Une certification comme GREENGUARD atteste que les émissions provenant de divers types de produits respectent les limites établies pour leur catégorie.

Lorsque des substances toxiques comme les COV et le formaldéhyde sont présentes en grande quantité, elles peuvent porter préjudice à la santé. Une exposition à long terme à ces dernières peut, notamment, irriter les voies respiratoires et les yeux, causer des troubles du système nerveux et porter atteinte aux fonctions hépatiques.

Pour aller plus loin, vous trouverez ci-dessous des liens vers des sites qui fournissent des renseignements sur une multitude de sujets portant sur les substances chimiques au Canada³ :

- [Lois et programmes fédéraux;](#)
- [Politique du Canada à l'égard des substances chimiques;](#)
- [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\).](#)

Au Québec :

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.](#)

Il existe aussi un portail, le « [eChemPortal](#) », élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui permet d'accéder directement et gratuitement à de l'information sur les propriétés des substances chimiques ainsi qu'à des évaluations des dangers liés à ces substances. Les utilisateurs ont la possibilité d'effectuer des recherches dans plusieurs bases de données dont la plupart ont été créées pour des programmes gouvernementaux d'examen de substances chimiques.

Le verre

Privilégiez le verre qui ne contient pas de plomb et assurez-vous que les parties en verre puissent être facilement remplacées.

Les produits finis

Les produits finis (les meubles) certifiés ÉcoLogo CCD-033 : Mobilier et systèmes de panneaux pour bureau possèdent plusieurs caractéristiques écoresponsables énumérées pour les matériaux présentés dans cette section.

ERGONOMIE

Les problèmes d'ergonomie pouvant être liés au mobilier sont généralement associés aux troubles musculosquelettiques ou « TMS » (problèmes articulaires, fatigues des membres supérieurs, compressions des cervicales et troubles de la vue). Selon le [Réseau de santé publique en santé au travail](#), les TMS sont la cause principale des incapacités physiques dans la population. Une importante proportion de ces incapacités est liée au travail.

³ Source : [Substances chimiques](#), gouvernement du Canada.

Le mobilier doit répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité. La stabilité du mobilier proposé et de ses accessoires ainsi que l'ergonomie doivent être conformes et ne pas présenter de danger pour les utilisateurs. L'ergonomie est un processus qui consiste à jumeler des meubles (y compris les outils, le poste de travail, l'équipement et l'environnement) aux travailleurs (et à leurs tâches) afin de réduire les risques de blessures et l'inconfort, et ce, sans nuire à la productivité⁴.

Afin de répondre à ces exigences, vous pouvez vous inspirer des normes [NF Bureau Sécurité Confortique](#), [ANSI-BIFMA](#) ou à leur équivalent et vous référer à des sources d'information telles que :

- Le [Réseau de santé publique en santé au travail](#);
- Le [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#) (section « Achat de mobilier de bureau ergonomique »);
- [L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail \(IRSST\)](#);
- [L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »](#) (fiche technique « L'ergonomie au poste de travail »).

FOURNISSEURS ÉCORESPONSABLES (MOBILIER REMIS À NEUF ET NEUF)

En ce qui concerne la gestion des installations où est fabriqué le produit fini, le référentiel ISO 26000 relatif à la responsabilité sociétale des organisations établit les pratiques de gestion que doit adopter une entreprise écoresponsable. Pour le moment, ce référentiel n'est pas certifié. Toutefois, il peut être utilisé pour établir des spécifications écoresponsables visant le fournisseur du produit.

Lorsque les installations où est fabriqué le produit se situent en dehors du Canada, les fournisseurs peuvent être invités à fournir une déclaration sur l'honneur attestant le respect des huit conventions⁵ fondamentales de l'Organisation internationale du travail ou « OIT » (interdiction du travail forcé, liberté d'association, égalité de traitement et non-discrimination, etc.).

Pour ce qui est des spécifications liées à la gestion environnementale et à gestion de la qualité, il est possible de demander les certifications ISO 9001 (gestion de la qualité) et ISO 14001 (gestion environnementale).

De plus, la certification ÉcoLogo CCD-033 : Mobilier et systèmes de panneaux pour bureau atteste la mise en œuvre de pratiques de gestion environnementale en usine. Cette certification atteste également les caractéristiques écoresponsables du produit.

Information et formation sur le produit

Le fournisseur devrait fournir toute l'information sur le produit (les matériaux utilisés, les procédés de nettoyage, l'information sur le démontage, etc.). De l'information sur le bilan de CO₂ ou des fiches sur la performance environnementale des produits proposés peuvent être exigées dans la mesure du possible.

Notez aussi qu'une formation pourrait être nécessaire pour l'utilisation du mobilier ergonomique (ex. : réglage adéquat des sièges).

⁴ Source : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

⁵ Pour plus d'information, veuillez vous référer au [site Web de l'OIT](#).

TRANSPORT ET EMBALLAGE

Il faut éviter les emballages inutiles et il est préférable d'utiliser des emballages faits de matériaux recyclés, réutilisables et recyclables.

Une attention particulière devra être portée à l'optimisation du transport (par exemple, en regroupant les envois) et à l'utilisation de moyens à faible impact environnemental. Afin de réduire la distance à parcourir, un appel d'offres régionalisé pourrait être envisagé.

CERTIFICATIONS ET MOBILIER RÉPONDANT AUX CRITÈRES LEED

Les certifications peuvent aider l'acheteur à déterminer les critères de sélection des offres qu'il reçoit ainsi que les spécifications techniques des produits. Ces certifications peuvent être liées aux matériaux utilisés, au meuble dans son entièreté ou aux pratiques de gestion du fabricant.

Pour éviter les pièges des différents stratagèmes d'écoblanchiment⁶ (« greenwashing ») utilisés par certains fabricants, l'acheteur public peut prendre des précautions : se fier aux certifications qui ont fait l'objet d'une vérification par un organisme indépendant, vérifier la validité des certificats accordés par les vérificateurs, favoriser les approches multicritères basées sur le cycle de vie, etc. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au guide [« LES ÉCOÉTIQUETTES : Un nouvel outil pour des acquisitions écoresponsables »](#) réalisé par le CSPQ.

Les autodéclarations

Au lieu de fournir des certifications qui ont fait l'objet d'une vérification par un organisme indépendant, certains fournisseurs de mobilier mettent de l'avant des autodéclarations du type :

- Conçu pour être désassemblé;
- Recyclable/contenu recyclé;
- Utilisation réduite de ressources;
- Allongement de la durée de vie.

Ces affirmations peuvent être véridiques. Il revient à l'acheteur d'apprécier leur pertinence et de demander au fournisseur les pièces justificatives nécessaires pour appuyer ses affirmations. La [norme ISO 14021](#) fixe les règles qui définissent les autodéclarations.

Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)

LEED est un système de référence dans le domaine du bâtiment. Il s'agit d'une norme de comparaison acceptée à l'échelle internationale pour la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments écologiques à haut rendement. C'est un programme de certifications accordées par un organisme indépendant du demandeur.

⁶ L'écoblanchiment ou « verdissage de surface » est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation dans le but de se donner une image écologique et responsable. La plupart du temps, l'argent est davantage investi en publicité que dans de réelles actions en faveur de l'environnement et des personnes (source : Wikipédia).

En achetant du mobilier permettant d'obtenir des points dans le cadre d'une telle certification, l'acheteur public se donne les moyens d'atteindre des normes environnementales et sociales parmi les plus strictes.

Mobilier : principales⁷ certifications écoresponsables⁸

	<p>Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.</p> <p>Mis sur pied en 2008 par le Joint Committee on Business and Institutional Furniture Sustainability et par les organismes BIFMA et NSF International, ce programme certifie le mobilier commercial et institutionnel en évaluant plusieurs facteurs sur les plans environnemental et social pour toute la chaîne logistique du produit.</p> <p>La certification est basée sur les critères d'évaluation spécifiés par la norme BIFMA e3-2008. Les standards ANSI-BIFMA définissent des normes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un mobilier durable;• Un espace de travail fonctionnel et sain;• Un milieu de travail productif; <p>Des risques diminués de blessures ou d'accidents en milieu de travail.</p>
	<p>Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.</p> <p>Lancé en 2000, le programme GREENGUARD Indoor Air Quality Certified évalue les émissions provenant de divers types de produits et certifie qu'elles se situent en deçà des limites établies pour plusieurs contaminants, notamment le formaldéhyde, les aldéhydes totaux et les composés organiques volatils totaux (COV).</p> <p>La certification vise plusieurs types de produits : mobilier, sièges et systèmes de bureau, peintures et enduits, adhésifs et produits d'étanchéité, isolation, revêtements de plancher, systèmes de plafond, revêtements muraux, produits de nettoyage et d'entretien, équipement électronique, équipement de bureau, etc.</p>
	<p>Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.</p> <p>Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non gouvernementale sans but lucratif créée en 1993.</p> <p>Un certificat d'aménagement forestier exige un audit de la forêt basé sur les principes et critères de la gestion forestière durable, c'est-à-dire sur une gestion qui tient compte de l'environnement et des impacts sociaux tout en étant économiquement viable.</p> <p>Un certificat de chaîne de traçabilité (« Chain of Custody ») ou</p>

⁷ **Autres certifications pertinentes :**

Textiles : [Öko-Tex standard 100](#), [EcoCert Textiles](#)

Mobilier : [Ange bleu](#), [Ecolabel européen](#)

Marquage des plastiques : ISO 11469 : 2000 Identification générique et marquage des produits en matière plastique

Responsabilité sociétale des organisations : ISO 26000

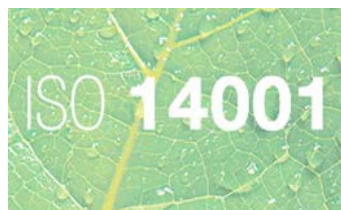
⁸ Références : [« Voir vert »](#), [le portail du bâtiment durable au Québec](#)

« CoC ») permet le suivi du bois de source certifiée depuis son origine jusqu'au consommateur. Ce certificat est requis pour toute entreprise par où transite le bois certifié, afin que le logo du FSC puisse apparaître sur le produit fini.



Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.

[Program for the Endorsement of Forest Certification](#) (Programme de reconnaissance des certifications forestières) : organisme indépendant sans but lucratif qui fait la promotion de l'aménagement forestier durable (AFD). Le PEFC procède à l'évaluation et à la reconnaissance de programmes de certification nationaux qui mettent en pratique des critères d'aménagement forestier durable.



Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.

La norme [ISO 14001 : 2004](#) définit les critères d'un système de management environnemental et peut être utilisée pour la certification. Cette norme n'énonce pas d'exigences quant à la performance environnementale, mais trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peut appliquer pour mettre sur pied un système efficace.

Tout type d'organisation, quel que soient ses activités ou son secteur, peut l'utiliser. La norme ISO 14001 : 2004 donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes extérieures l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.



ÉcoLogo [CCD-033 : Mobilier et systèmes de panneaux pour bureau](#)

Certification vérifiée par un organisme indépendant du demandeur.

Fondé en 1988 par le gouvernement du Canada et reconnu dans le monde, l'[ÉcoLogo](#) est le symbole de certification environnementale le plus respecté de l'Amérique du Nord. ÉcoLogo assure aux consommateurs et aux entreprises que tous les produits et services qui portent le logo respectent des normes environnementales strictes.



Lancé en 2005, [Cradle to Cradle](#) est un programme de certification qui évalue les produits en se basant sur une philosophie de conception, de fabrication et de réutilisation des produits et matériaux. Les critères de certification visent cinq domaines : toxicité des matières utilisées, réutilisation des matières, énergie, eau et responsabilité sociale.



La certification [CertiPUR](#) répond aux exigences des consommateurs, des fabricants et des ONG quant aux substances chimiques non désirées dans les mousses PUR. Cette initiative permet aux fabricants de résoudre ce problème en utilisant la certification CertiPUR.



Lancée en 2012, la certification [RECYC ÉCO](#) authentifie des produits dont le contenu est fait de matériaux recyclés. Cette certification peut être apposée sur des produits tels que les meubles, les fournitures de bureau, les matériaux de construction, les outils, les tapis et les imprimés.

Les fabricants doivent obtenir de leurs fournisseurs de matériaux recyclés une déclaration dans laquelle sont spécifiées la composition, la teneur en matériaux recyclés et la provenance de ces matériaux.

EN UN CLIN D'OEIL

Mesures à considérer concernant l'acquisition de mobilier écoresponsable :

Favoriser le réemploi

Faciliter les échanges à l'interne et avec d'autres organisations.

Privilégier la remise à neuf par une entreprise d'économie sociale ou privée afin de minimiser les impacts environnementaux et de maximiser les retombées sociales et économiques.

Opter pour des produits adaptables et réparables

Privilégier la facilité d'entretien, la durabilité et les designs sobres et indémodables.

Choisir du mobilier dont les composants sont moins dommageables pour l'environnement

Sélectionner du mobilier fait de sources renouvelables (comme le bois) ou de matériaux recyclés.

S'assurer que les composants sont sécuritaires et moins nocifs pour la santé des usagers

Vérifier la présence d'une certification comme GREENGUARD qui atteste que les contenus en COV et en formaldéhyde respectent les limites établies.

Tenir compte des caractéristiques ergonomiques

Réduire les risques de blessures et s'assurer du confort des employés.

Exiger une ou des certifications écoresponsables pour le produit et le processus de fabrication

Rechercher les certifications ÉcoLogo CCD-033 et RECYC ÉCO ainsi que les normes ISO 9001 et ISO 14001.

Conception et coordination :



Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Dernière mise à jour Web : septembre 2013